



# LES MEMBRES DU CE

## Référence :

102-315-12

## Durée :

1 jour

## Public :

Les membres du comité d'entreprise

## Pré-requis :

Aucun

## Méthodes pédagogiques

- Supports de cours
- Mise en situation
- Réflexion
- Attestation de formation

## PROGRAMME

### Comprendre la mise en place des comités d'entreprise

- Les caractéristiques des différents types de mandat.
- La notion d'effectif au regard des instances.
- Les élections professionnelles et les désignations.
- Les apports de la loi d'août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale.
- Comité d'Etablissement, Comité Centrale d'Entreprise

### Connaître l'organisation du CE

- Le bureau
- Les titulaires et les suppléants
- La représentation CE.
- La personnalité juridique du CE.

### Veiller au fonctionnement régulier du comité d'entreprise

- La préparation et l'animation des réunions.
- Les réunions ordinaires et extraordinaires.
- Le suivi de l'activité de l'instance.
- Le règlement intérieur du CE.
- La représentation du CE au conseil d'administration et aux assemblées générales.



FORMATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES

### **Maîtriser les attributions économiques du CE**

- Les procédures obligatoires d'information
- Les procédures obligatoires d'information-consultation.
- Le recours à l'expert du comité.
- Le CE et les situations de crise.
- Le droit d'alerte et les autres attributions spécifiques.

### **Maîtriser les attributions sociales du CE**

- Le monopole des activités sociales et culturelles.
- Définition des activités sociales et culturelles
- Les bénéficiaires des activités sociales et culturelles
- Les activités les plus courantes

### **Comprendre les relations du CE avec les tiers**

- L'inspection du travail
- L'Urssaf
- Le fisc
- La CNIL

### **Maîtriser les droits et les obligations des membres du CE**

- Les heures de délégation.
- La liberté de déplacement.
- La communication avec les salariés.
- Les tracts et affiches.
- Les locaux et les matériels.
- Les budgets de fonctionnement et des actions culturelles et sociales.
- Les obligations des membres du CE.